

REGLEMENT

JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – INSTANT GAGNANT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) sur le site club.coca-cola-france.fr un jeu intitulé : «Coca-Cola Right Moves».

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Coca-Cola Right Moves» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 31 mars 2021 et le 31 mai 2021 organisé sous forme d'instant gagnants, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Conditions de participation : se connecter au site club.coca-cola-france.fr, remplir le formulaire et suivre les instructions. Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse postale).

Lots à gagner :

- 25 casques audio bluetooth sans fil, d'une valeur unitaire de 80€ TTC.
- 10 tshirts Coca-Cola
- 100 casquettes Coca-Cola

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations sont prédéterminés de façon aléatoire. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un Participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde) ou, si aucun Participant ne joue à ce moment, le Participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

Les Participants seront immédiatement avertis du résultat de leur participation. Les dotations seront envoyées aux gagnants dans un délai de deux mois à compter de la date de fin de jeu. Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité. Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Dans le cas de dotations physiques, le Participant doit veiller à bien saisir son adresse postale. Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues et ne pourront être renvoyées.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Coca-Cola European Partners France se réserve la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient. Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Coca-Cola European Partners France. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à Coca-Cola European Partners France dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.